

Beitrag zum Essaypreis „Wirtschaft und Demokratie“ 2026

Zentrum Liberale Moderne · WirtschaftsWoche

Rising Minds Essaypreis „Wirtschaft und Demokratie“

Qui décide de l'avenir :

Pourquoi les règles en matière d'endettement relèvent-elles de la démocratie ?

eingereicht von:

Noé SAGUIN

B.A. Angewandte Politikwissenschaft

Albert-Ludwigs-Universität Freiburg - Sciences Po Aix (Doppelabschluss) | Universität Basel (Law Eucor)

kontakt@noe-saguin.eu | noe.saguin@email.uni-freiburg.de | noe.saguin@stud.unibas.ch

Freiburg, 31. August 2026

Inhaltsverzeichnis

1	Introduction	1
2	L'idée fondamentale de l'ordolibéralisme	2
3	Le problème démocratique	3
4	Trois modèles et un contre-exemple	4
5	Un compromis possible	5
6	Conclusion	6

Traduction automatique de l'allemand vers le français réalisée par DeepL, fournie à titre indicatif. Seule la version originale en langue allemande fait foi.

Zeichenzahl inkl. Leerzeichen (exkl. Fußnoten und Titel): 11960
--

1. Introduction

Le débat sur la dette publique est mené en Allemagne, le plus souvent, comme une querelle d'opportunité économique. Or l'endettement public est toujours aussi une question de pouvoir démocratique. Il compromet la marge de manœuvre des générations futures avant même qu'elles ne puissent participer à la décision, et devient, en l'absence de règles crédibles, antidémocratique en un sens précis. Il permet au présent de dépenser des ressources dont seul l'avenir supportera le coût.

Pour l'Allemagne, cette question revêt en 2026 une urgence particulière. La campagne pour l'élection présidentielle française d'avril 2027 montre elle aussi à quel point elle est devenue centrale. Les avis divergent fortement sur qui doit supporter quelles charges. L'endettement nouveau, le recours aux fonds spéciaux et la surveillance européenne de la politique budgétaire allemande montrent qu'il s'agit là de bien plus qu'un débat théorique : il s'agit d'une question politique fondamentale.

L'autogouvernement démocratique doit-il signifier que les majorités futures se voient budgétairement liées à un point tel que leurs possibilités de choix s'en trouvent restreintes ?

La pensée ordolibérale offre à cet égard une exigence intellectuelle particulière, car pour les ordolibéraux, la liberté signifie un ordre de décisions libres, soumises à des règles générales et fiables, valables pour tous. Une règle d'endettement devient ainsi un instrument d'auto-limitation démocratique, destiné à empêcher que des incitations politiques de court terme n'agissent aux dépens des générations futures.

La thèse de cet essai est la suivante : une dette publique élevée, contractée hors de tout cadre de règles, est problématique du point de vue démocratique, car elle brouille les responsabilités, déplace les charges et dévalue les futurs choix électoraux. De bonnes règles d'endettement protègent la démocratie contre son propre excès budgétaire, et cela vaut tout particulièrement pour l'Europe, où l'endettement national a toujours des répercussions sur la monnaie commune, et donc sur d'autres démocraties.

2. L'idée fondamentale de l'ordolibéralisme

L'ordolibéralisme est né d'une double expérience : sans règles solides, les marchés restent aussi peu libres que les démocraties sans autolimitation institutionnelle restent stables. L'école de Fribourg considérait donc l'ordre économique comme une question constitutionnelle. Selon elle, un ordre de règles fiable devait limiter le pouvoir, garantir la concurrence et assigner les responsabilités, plutôt que de laisser place à l'intervention politique spontanée.

Il en résulte une certaine réserve à l'égard d'une politique budgétaire discrétionnaire. Si les gouvernements peuvent à tout moment contracter de nouvelles dettes, naît la tentation de résoudre les conflits politiques en les reportant dans le temps plutôt qu'en fixant des priorités. Les déficits publics deviennent alors le moyen commode de satisfaire des exigences présentes sans révéler aux électrices et électeurs d'aujourd'hui le coût réel qu'elles impliquent.

Ce point est central du point de vue de la théorie démocratique, car la démocratie vit tout autant de décisions majoritaires que de liens de responsabilité. Qui distribue aujourd'hui des avantages politiques ne devrait pas pouvoir en reporter, invisiblement, le coût sur l'avenir. Les règles ordolibérales ne relèvent donc pas d'une méfiance envers la démocratie : elles encadrent le pouvoir politique de telle sorte qu'il demeure libéral et redevable de ses actes.

L'ordolibéralisme n'est pas une simple idéologie d'austérité : Eucken n'a jamais réclamé ni une austérité sans limites, ni une consolidation à tout prix. Ce qui compte avant tout, c'est le principe de responsabilité : toute décision a des conséquences, et c'est précisément ce qui manque en cas d'endettement public durable, puisque le présent règle ses factures avec les moyens de l'avenir.

3. Le problème démocratique

La dette peut être économiquement raisonnable, par exemple en période de crise grave, de guerre ou de catastrophe naturelle, où un endettement nul serait déraisonnable. Les investissements dans l'innovation, l'éducation ou les infrastructures peuvent eux aussi justifier la dette, pour autant qu'ils favorisent la croissance future et les recettes fiscales. La dette devient en revanche problématique lorsqu'elle se transforme en technique ordinaire d'évitement des conflits politiques, au lieu de rester une exception ou un investissement d'avenir.

L'endettement modifie ainsi l'horizon temporel du politique. Les emprunts, intérêts et obligations de remboursement décidés aujourd'hui restreignent demain les priorités des budgets futurs et constituent une charge financière considérable. Ils représentent une décision anticipée sur la politique à venir, que les électrices et électeurs de demain ne pourront plus totalement annuler. Qui contracte une dette décide donc aussi au nom de personnes qui n'ont pas encore le droit de voter.

S'ajoute à cela un problème de transparence, car le financement par le déficit permet aux gouvernements d'augmenter les dépenses sans rendre immédiatement visible leur contrepartie, qu'il s'agisse d'impôts ou de coupes budgétaires. Les théories du *deficit bias* décrivent précisément ces incitations structurelles de la politique démocratique à différer les charges et à récompenser les avantages de court terme. Cette logique est antidémocratique, car ce sont d'autres majorités qui supportent les coûts que celles qui décident.

Le débat allemand sur le frein à l'endettement illustre ce problème. Les critiques évoquent des investissements nets négatifs, des infrastructures vieillissantes et un retard d'investissement. Ses défenseurs répondent que ce sont les priorités politiques, le poids des dépenses de fonctionnement, la réglementation et les goulets d'étranglement dans la planification qui expliquent ce manque d'investissement, non le frein à l'endettement lui-même. Les deux diagnostics peuvent être justes à la fois, car la question démocratique essentielle n'est pas de savoir si la dette est *mauvaise*, mais si son adoption est encadrée institutionnellement de façon à préserver la responsabilité, la transparence et l'équité entre les générations.

L'économiste Marcel Fratzscher formule cette objection avec vigueur : une règle d'endettement équitable entre générations devrait aussi tenir compte des engagements implicites et protéger les investissements d'avenir. Cette objection est fondée, car une politique qui reporte sur l'avenir l'usure du capital public, les charges sociales et les coûts climatiques comporte des dangers démocratiques. C'est surtout une pratique d'endettement qui profite au présent et fait de l'avenir un payeur silencieux qui est antidémocratique.

4. Trois modèles et un contre-exemple

Le frein à l'endettement allemand est séduisant du point de vue de la politique de l'ordre économique, car il est solidement ancré dans la Constitution et limite clairement le solde structurel du budget fédéral. Son atout réside dans sa crédibilité : dans les bonnes années, il oblige à fixer des priorités et à constituer des réserves. Sa faiblesse apparaît lorsque le pouvoir politique en contourne l'effet contraignant par des fonds spéciaux et dérogatoires. Le problème ne tient alors pas à la règle elle-même, mais à son contournement politique.

La Suisse montre que les règles d'endettement peuvent être conçues de façon politiquement plus robuste. Le frein à l'endettement helvétique est transparent, simple et inscrit dans la Constitution. En 2001, 85 % des votants l'ont approuvé. Il possède ainsi une légitimité démocratique qui dépasse la seule rationalité des experts. Il transforme en outre le processus budgétaire lui-même : d'une procédure ascendante (*bottom-up*), sujette aux conflits, on passe à un processus descendant (*top-down*) doté d'un plafond de dépenses clair.

Le modèle suisse est également instructif quant à ses effets. Des études montrent que la règle réduit le *biais de déficit* et la *procyclicité*, préserve des marges de manœuvre en période de ralentissement et rend plus probables les excédents dans les bonnes années. C'est précisément là que réside sa valeur démocratique, car elle empêche que le présent, dans les phases d'expansion, ne consomme les réserves qui pourraient amortir une crise future.

La France représente le contre-modèle, et montre en même temps la rapidité avec laquelle s'efface la frontière entre *bonne* et *mauvaise* dette. Tandis que la dette consacrée à l'innovation, à la recherche ou aux infrastructures permet des rendements futurs, ce n'est pas le cas de la dette qui finance des dépenses de fonctionnement courantes. Faute de règle inscrite dans la Constitution, cette distinction reste livrée aux aléas de l'actualité politique. La dette française croît depuis des décennies de façon majoritairement improductive. L'économiste Jacques Delpla propose ainsi une règle budgétaire française inspirée des modèles suisse et allemand, qui devrait être constitutionnalisée et assortie d'un contrôle indépendant. D'autres économistes parviennent à une conclusion similaire : les règles budgétaires n'agissent que si elles sont appliquées de façon crédible et ne sont pas renégociables à chaque alternance politique. Le cas français confirme ainsi l'expérience allemande et suisse.

Le nouveau cadre budgétaire européen de 2024 repose sur des plans structurels à moyen terme, des trajectoires d'ajustement individuels et un lien entre réduction de la dette et réformes. Cela accroît la flexibilité et peut se justifier économiquement. Mais sur le plan démocratique, ce cadre reste ambivalent : plus les règles sont soumises à la négociation et à la marge d'appréciation exécutive, plus s'accroît la distance entre le pilotage budgétaire et la responsabilité devant les citoyens. Une union monétaire a besoin d'une surveillance commune, et c'est précisément pour cette raison qu'une autolimitation nationale solide demeure indispensable, pour l'Allemagne comme pour la France.

5. Un compromis possible

La comparaison des trois modèles invite à la nuance plutôt qu'au dogmatisme. Une bonne règle d'endettement discipline les préférences temporelles du politique sans étouffer les investissements d'avenir. Le juste compromis ne réside ni dans l'abolition du frein à l'endettement, ni dans sa défense symbolique, mais dans une distinction plus précise entre dépenses de fonctionnement, véritables investissements et situations de crise exceptionnelles.

Premièrement, le contournement par les fonds spéciaux doit être rendu nettement plus difficile, car quiconque prend au sérieux l'autolimitation démocratique ne peut pas déléguer les charges budgétaires à des budgets annexes qui obscurcissent la responsabilité politique.

Deuxièmement, tout plaide pour une composante d'investissement étroitement définie au sein de règles strictes, liée à des investissements nets vérifiables.

Troisièmement, la qualité démocratique de l'ordre budgétaire ne doit pas se mesurer au seul montant de la dette explicite, car les engagements implicites liés à la démographie, à l'État social, à la défense et au changement climatique doivent également être pris en compte. Une politique qui limite aujourd'hui la dette formelle tout en accumulant des charges cachées croissantes n'est pas équitable entre générations. Des crédits supplémentaires ne remplacent par ailleurs ni la fixation de priorités ni la réforme administrative.

Quatrièmement, l'union monétaire a besoin de règles budgétaires nationales qui préviennent l'aléa moral (*moral hazard*), à mesure que l'Union assume davantage de responsabilités communes. Mario Draghi et Enrico Letta réclament précisément cela : une union des marchés de capitaux plus étroite, un marché intérieur achevé et des projets d'investissement communs, en partie financés par une dette européenne commune. Cela ne contredit en rien l'autolimitation nationale, mais en constitue au contraire l'une des conditions. Car qui veut contracter une dette commune pour des biens communs doit dans le même temps empêcher que certains États ne s'endettent aux dépens des autres. Qui veut façonner l'avenir doit donc dire ce qui sera investi, qui en supportera le coût, et quelles charges pourront être imposées aux autres.

6. Conclusion

La dette est un pouvoir exercé sur le temps. Qui promet aujourd'hui avec largesse fait payer demain des personnes qui n'ont pas encore eu le droit de voter, et c'est précisément cela, plus que le montant d'un chiffre, qui constitue la véritable question démocratique.

Le frein à l'endettement n'est donc pas une motion de méfiance envers la politique, mais sa promesse à elle-même de résister aux tentations de l'instant. La Suisse montre qu'un peuple peut se lier lui-même ; la France, ce qui lui manque lorsqu'il ne le fait pas ; l'Europe, qu'aucune nation ne décide jamais seule du destin d'une monnaie commune.

Qui aime la démocratie n'hypothèque pas son avenir pour la paix d'aujourd'hui. Un ordre libéral a besoin d'une règle d'endettement efficace. Elle n'exprime aucune méfiance envers la démocratie. Elle est un signe de considération pour ceux qui viendront après nous et n'ont pas pu voter.

Literaturverzeichnis

- Beljean, Thomas, und Alain Geier. 2013. „The Swiss Debt Brake - Has It Been a Success?“ *Swiss Journal of Economics and Statistics* 149 (2): 115–35. <https://link.springer.com/article/10.1007/BF03399384>.
- Biebricher, Thomas. 2016. „The Ordoliberal Legacy“. *Near Futures Online*. <https://nearfuturesonline.org/return-or-revival-the-ordoliberal-legacy/>.
- Bodmer, Frank. 2006. „The Swiss Debt Brake: How It Works and What Can Go Wrong“. *Swiss Journal of Economics and Statistics* 142 (3): 307–30. <https://www.sses.swiss/journal/archive/pdf/2006-III-1.pdf>.
- Bundesministerium der Finanzen. 2026. *German Progress Report 2026*. Bundesministerium der Finanzen. https://www.bundesfinanzministerium.de/Content/EN/Standardartikel/Press_Room/Publications/Brochures/german-progress-report-2026.html.
- Bundestag, Wissenschaftliche Dienste. 2024. *Literaturtipps: Schuldenbremse*. Bibliothek des Deutschen Bundestages. https://www.bundestag.de/resource/blob/963992/littipp_Schuldenbremse.pdf.
- Delpla, Jacques. 2024. *Réduire la dette grâce à la Constitution: créer une règle budgétaire en France*. Fondapol. <https://www.fondapol.org/etude/jacques-delpla-reduire-la-dette-grace-a-la-constitution-cree-une-regle-budgetaire-en-france/>.
- Dold, Malte. 2024. *Market Democracy, Rising Populism, and Contemporary Ordoliberalism*. No. 10888. CE-Sifo Working Paper. https://www.ifo.de/DocDL/cesifo1_wp10888.pdf.
- Draghi, Mario. 2024. *The Future of European Competitiveness: A Competitiveness Strategy for Europe*. European Commission. https://commission.europa.eu/topics/eu-competitiveness/draghi-report_en.
- European Commission. 2026. *Report Prepared in Accordance with Article 126(3) TFEU - Germany*. COM(2026) 30. https://economy-finance.ec.europa.eu/document/download/a17a5222-467d-416a-8ee7-42da2c663b01_en?filename=EDP_Art126-3_COM_2026_302_1_EN_ACT_part1_v3.pdf.
- European Parliament. 2024. *The New EU Fiscal Governance Framework*. European Parliament, Economic Governance Support Unit. [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2024/760231/IPOL_IDA\(2024\)760231_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2024/760231/IPOL_IDA(2024)760231_EN.pdf).
- Feld, Lars P. 2018. *The Quest for Fiscal Rules*. 18/09. Walter Eucken Institut, Freiburg Discussion Papers on Constitutional Economics. <https://www.eucken.de>.
- Feld, Lars P. 2020. *Öffentliche Investitionen: Die Schuldenbremse ist nicht das Problem*. 01/2020. Sachverständigenrat zur Begutachtung der gesamtwirtschaftlichen Entwicklung, Arbeitspapier. https://www.sachverstaendigenrat-wirtschaft.de/fileadmin/dateiablage/Arbeitspapiere/Arbeitspapier_01_2020.pdf.
- Feld, Lars P. 2026a. „Deutschland muss die Kosten für Unternehmen senken“. Interview, Institut für Wirtschaftspolitik (IWP). <https://www.iwp.swiss/deutschland-muss-die-kosten-fuer-unternehmen-senken-sagt-lars-p-feld/>.
- Feld, Lars P. 2026b. *Stellungnahme des Wissenschaftlichen Beirats zur Modernisierung der Schulden-*

- regel. Wirtschaftsrat Deutschland. https://wirtschaftsrat.de/de/documents/3391/2026-02-17_WR_Lars_Feld_WissBeirat_Schuldenbremse_final.pdf.
- Feld, Lars P., und Ekkehard A. Köhler. 2023. „Standing on the Shoulders of Giants or Science? Lessons from Ordoliberalism“. *Public Choice* 195 (3): 197–211. https://www.ifo.de/DocDL/cesifo1_wp10382.pdf.
- Feld, Lars P., Ekkehard A. Köhler, und Daniel Nientiedt. 2015. *Ordoliberalism, Pragmatism and the Eurozone Crisis: How the German Tradition Shaped Economic Policy in Europe*. No. 5368. CESifo Working Paper. https://www.ifo.de/DocDL/cesifo1_wp5368.pdf.
- Feld, Lars P., Ekkehard A. Köhler, und Daniel Nientiedt. 2021. *Ordoliberalism and the Social Market Economy*. 21/5. Walter Eucken Institut, Freiburg Discussion Papers on Constitutional Economics. <https://www.econstor.eu/bitstream/10419/232067/1/1752369181.pdf>.
- Feld, Lars P., und Wolf Heinrich Reuter. 2021. *The German Debt Brake: Success Factors and Challenges*. 21/10. Walter Eucken Institut, Discussion Paper. https://www.eucken.de/app/uploads/Discussionpaper_2110.pdf.
- Fratzscher, Marcel. 2025. *Generationengerechte Schuldenregel: Reform der Schuldenbremse*. No. 103. Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung, DIW Aktuell. https://www.diw.de/de/diw_01.c.935265.de/publikationen/diw_aktuell/2025_0103/generationengerechte_schuldenregel__reform_der_schuldenbrems___mit_pflucht_der_daseinsvorsorge_fuer_kuenftige_generationen.html.
- Geier, Alexander. 2015. *The Debt Brake: The Swiss Fiscal Rule at the Federal Level*. Working Paper 15. Federal Finance Administration (FFA), Economic Analysis; Policy Advice Division. <https://www.efv.admin.ch/dam/en/sd-web/50Wtm-0X3sKd/working-paper-15-e.pdf>.
- Gootjes, Bram, Jakob de Haan, und Richard Jong-A-Pin. 2019. *Do Fiscal Rules Constrain Political Budget Cycles?* No. 634. De Nederlandsche Bank, DNB Working Paper. https://www.dnb.nl/media/yugpv04r/working-paper-no-634_tcm47-383886.pdf.
- Langer, Maximilian, Joshua Hassib, Lars P. Feld, und Daniel Nientiedt. 2025. *Evaluating the Effects of the German Debt Brake: A Synthetic Control Approach*. Unveröffentlichtes Manuskript, Albert-Ludwigs-Universität Freiburg und Walter Eucken Institut. https://www.ifo.de/DocDL/cesifo1_wp11933.pdf.
- Letta, Enrico. 2024. „Much More Than a Market: Speed, Security, Solidarity“. *Council of the European Union, High-Level Report on the Future of the Single Market* (Brüssel), April. <https://www.consilium.europa.eu/media/ny3j24sm/much-more-than-a-market-report-by-enrico-letta.pdf>.
- Mathieu, Henri, Catherine und Sterdyniak. 2014. *Faut-il des règles de politique budgétaire?* Sciences Po, HAL. <https://sciencespo.hal.science/hal-01070288v1/document>.
- Schmidt, Vivien A. 2015. „The Eurozone’s Crisis of Democratic Legitimacy: Can the EU Rebuild Public Trust and Support for European Economic Integration?“ *European Commission Discussion Paper* (Brüssel), Nr. 015. https://economy-finance.ec.europa.eu/document/download/95e529ef-923d-4d14-b225-09e6dbe9be57_en.
- Wissenschaftlicher Beirat beim Bundesministerium der Finanzen. 2025. *Zur Notwendigkeit einer wirksamen Schuldenbremse*. 02/2025. Bundesministerium der Finanzen, Stellungnahme. <https://www.bundesfinanzministerium.de/Content/DE/Downloads/Ministerium/Wissenschaftlicher-Beirat/Gutachten/2025-02-schuldenbremse.pdf>.